

Prévenir les risques et gérer les difficultés

-
-
- |
-

Les bons réflexes pour réagir face à des difficultés

Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

Médiateur du crédit aux entreprises

Financement TPE-PME

Les procédures judiciaires : prévention et traitement des difficultés

Les bons réflexes pour réagir face à des difficultés

Plus un chef d'entreprise se dote d'une stratégie et d'outils pour prévenir les passages difficiles, plus il gagne en performance et en sérénité.

Voici des exemples de premiers signes d'alerte :

- impayés clients générant une tension de trésorerie : ils peuvent entraîner en cascade des difficultés avec les partenaires financiers et des retards de paiement des fournisseurs.
- perte de confiance des principaux partenaires : si les relations se tendent avec la banque ou l'assureur-crédit, à cause d'un rejet de chèque ou tout autre incident, les fournisseurs le seront très vite.
- départ d'une femme ou homme clé de l'entreprise

En cas de difficultés de trésorerie, parmi les premières mesures à prendre :

- établir un nouveau plan de trésorerie fiable et réaliste
- provoquer une réunion avec l'expert-comptable et la banque en apportant tous les éléments concernant l'entreprise et sa situation
- si suppression de découvert, négocier très vite un plan d'apurement tout en essayant de trouver de nouveaux partenaires bancaires
- penser aux autres modes de paiement : affacturage, cession de créances, escompte
- négocier un moratoire avec les organismes sociaux et fiscaux
- mettre en place une action forte de relance client

ET POUR VOUS AIDER, RETROUVER PLUS D'INFORMATIONS DANS LES GUIDES CI-JOINT :

[Chefs d'entreprises : réagissez face aux difficultés](#)

[Soutien aux entreprises en difficultés](#)

Les Jeudis de la prévention

Ecoute, information, orientation, confidentialité... ce sont les maîtres-mots du CIP de l'Ain.

Nouveauté: retrouvez toute l'information et un auto-diagnostic en ligne sur le site <http://cip-ain.fr>

Il résulte de la volonté collective de mutualiser les efforts pour aider à la détection précoce des difficultés des entreprises et ainsi répondre aux interrogations des dirigeants. Tous les acteurs économiques agissant dans le domaine se mobilisent : Association des juges consulaires, Ordre des experts-comptables, Compagnie des commissaires aux comptes, Ordre des avocats du Barreau de Bourg-en-Bresse, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain. Le CIP n'a pas vocation à se substituer aux conseils habituels de l'entreprise. Il ne tient pas de dossiers et ne diffuse aucune information à aucun tiers.

Des rendez-vous peuvent être pris avec un groupe composé d'un ancien juge, d'un avocat et d'un expert comptable par les chefs d'entreprise pour une meilleure information sur les mesures à disposition sur la prévention des difficultés.

Le CIP reçoit sur rendez-vous les 1ers et 3e jeudi du mois à Bourg-en-Bresse.

[En savoir plus](#)

Médiateur du crédit aux entreprises

La mission de médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre avec sa ou ses banques des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie.

La médiation du crédit est conduite dans chaque département dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire par les médiateurs départementaux qui sont les directeurs de la Banque de France.

La Médiation du crédit poursuit deux objectifs prioritaires :

- Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financements
- Veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

Elle traite les dossiers suivant une méthode pragmatique et rigoureuse :

- Examiner la situation de chaque entreprise de manière concrète et factuelle
- Rapprocher les positions divergentes à partir d'une expertise technique des dossiers
- Proposer des solutions concertées et adaptées
- Anticiper les risques par des approches sectorielles et en alerter le gouvernement.

La Médiation est accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou du fait leurs fonds propres.

Retrouvez toute l'information sur le site [du médiateur du crédit](#) ainsi que les notices : [Eligibilité des entreprises](#) et [Les étapes de la médiation](#)

[Guide : Chefs d'entreprise, facilitez vos relations avec vos banques](#)

Financement TPE-PME

Dispositif Crédit 50 KF

L'Ordre des experts-comptables et la Fédération bancaire française lancent la plateforme "Dispositif Crédit 50 K€" pour faciliter les demandes de financement des TPE et PME.

Dans la pratique, c'est à l'expert-comptable, mandaté par son client, de faire la demande par le biais de la plateforme Conseil Sup' Network sur laquelle il pourra remplir une demande de financement auprès de trois banques - partenaires de l'Ordre - maximum.

Cette solution de mise en concurrence des banques dans la demande d'un crédit permet également de renforcer les chances d'obtention d'un financement. Un prêt de Bpifrance pour financer des éléments immatériels est également cumulable au dispositif.

Pour accroître la solidité de son dossier, le dirigeant pourra, dans le même temps, faire la demande d'un cautionnement mutuel auprès d'un des organismes proposés.

Cliquer pour plus d'info : [NETWORK](#)

Les procédures judiciaires : prévention et traitement des difficultés

Vous trouvez ci-après des liens sur la **prévention** des difficultés :

- [le mandat ad hoc](#)
- [la conciliation](#)
- [la sauvegarde](#)
- [la sauvegarde accélérée](#)

Vous trouvez ci-après des liens sur le **traitement** des difficultés :

- [le dépôt de bilan](#) (déclaration de cessation des paiements)
- [le redressement judiciaire](#)
- [le rétablissement professionnel](#)
- [la liquidation judiciaire](#)
- [la liquidation judiciaire simplifiée](#)

Contactez la CCI de l'Ain

Tél. : 04.74.32.13.00

cci@ain.cci.fr

URL source: <https://www.ain.cci.fr/developper-votre-entreprise/prevenir-les-risques-et-gerer-les-difficultes>